

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**  
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016  
Version 1

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK AGOPLAC DI GEL  
Substance pure/mélange Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs de contact.  
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
Immeuble "Le Jade"  
253 Avenue du President Wilson  
93211 La Plaine Saint Denis  
France  
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00  
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
--------	------------------------------------

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2 - (H411)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue  
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue 0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Méthylcyclohexane

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**  
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016  
Version 1



**Mention d'avertissement**  
DANGER

## Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
EUH208 - Contient de l'acide stéarique, 12-hydroxy-, des produits de réaction avec de l'éthylenediamine et de la rosin. Peut produire une réaction allergique

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public

## 2.3. Autres dangers

### Dangers généraux

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

### Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Ce produit est un mélange. Les informations sur les dangers pour la santé sont basées sur ses composants

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Méthylcyclohexane	203-624-3	108-87-2	>25 - <40	Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119556887-18-XXXX
Butanone	201-159-0	78-93-3	10 - <20	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	01-2119457290-43-XXXX
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclique, <5% n-hexane	921-024-6	--	10 - <20	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam Liq. 2 (H225)	01-2119475514-35-XXXX

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016

Version 1

Acétate d'éthyle	205-500-4	141-78-6	10 - <20	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	01-2119475103-46-XXXX
Colophane	232-475-7	8050-09-7	0.1 - <1	Skin Sens. 1 (H317)	01-2119480418-32-XXXX
Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine	309-629-8	100545-48-0	0.1 - <1	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	Aucune donnée disponible
n-Hexane	203-777-6	110-54-3	0.1 - <1	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119480412-44-XXXX
Xylènes	215-535-7	1330-20-7	0.1 - <1	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Flam Liq. 3 (H226)	01-2119488216-32-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**  
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016  
Version 1

## **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse.

## **Moyens d'extinction déconseillés**

Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée).

## **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

## **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Mesures de protection individuelles**

Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

La pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs ; mais pas nécessairement empêcher l'ignition dans les espaces clos.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de confinement**

Endiguer le plus en aval possible du déversement ; utiliser du sable sec pour contenir la progression de la substance. Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

#### **Méthodes de nettoyage**

Utiliser des outils propres anti-étincelles pour recueillir la matière absorbée. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

#### **Référence à d'autres sections**

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES  
Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE  
Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage /antidéflagrant.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**  
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016  
Version 1

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Conditions de conservation

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre le gel.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Autres informations

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
Méthylcyclohexane 108-87-2	-	TWA: 400 ppm TWA: 1600 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup> S*
Acétate d'éthyle 141-78-6	-	TWA: 400 ppm TWA: 1400 mg/m <sup>3</sup>
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Colophane 8050-09-7	-	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
n-Hexane 110-54-3	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup> R
Xylènes 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> S*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup> S*

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.  
**Protection de la peau et du corps** Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants en plastique ou en caoutchouc. Vêtements de protection adaptés. Tablier.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Couleur** Jaune  
**Odeur** Aucune information disponible  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**  
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016  
Version 1

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point d'ébullition	60 °C / 140 °F	
Point d'éclair	-17 °C / 1.4 °F	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	Sans objet pour les liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	11.5	
Limite inférieure d'inflammabilité	1	
Pression de vapeur	< 110	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité	Aucune information disponible	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Limites d'explosivité	Aucune information disponible	
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	< 21 mm <sup>2</sup> /s	@ 40°C
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
<b>9.2. Autres informations</b>		
Point de ramollissement	Aucune information disponible	
Masse molaire	Aucune information disponible	
Teneur en solvant (%)	Aucune information disponible	
Teneur en matière sèche (%)	23.5	
Densité	0.825 g/cm <sup>3</sup>	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Teneur en COV (%)		

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Peut s'enflammer par frottements ou exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes.

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**  
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016  
Version 1

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact cutané</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Sensibilisation</b>	Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les composants

**Données relatives à la toxicité** Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Méthylcyclohexane	> 3200 mg/kg ( Rat )	>2920 mg/Kg bw (rat) 24 hour	>23 mg/l (vapeur) (Rat- OECD 403)
Butanone	= 2483 mg/kg ( Rat ) = 2737 mg/kg ( Rat )	= 5000 mg/kg ( Rabbit ) = 6480 mg/kg ( Rabbit )	= 11700 ppm ( Rat ) 4 h
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane	LD50 >5840 mg/kg (Rat)	LD50 24h >2920 mg/kg (Rat)	-
Acétate d'éthyle	= 5620 mg/kg ( Rat )	> 20 mL/kg ( Rabbit ) > 18000 mg/kg ( Rabbit )	LC0 29.3 mg/l air
Colophane	>2800 mg/Kg (rat)	> 2500 mg/kg ( Rabbit )	= 1.5 mg/L ( Rat ) 4 h
Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine	LD50 >2000 mg/kg (Rat)	-	LC50 =5.05 mg/kg (Rat)
n-Hexane	= 25 g/kg ( Rat )	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	= 48000 ppm ( Rat ) 4 h

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Sans objet.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Sans objet.

**Sensibilisation** Sans objet.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Sans objet.

**Cancérogénicité** Sans objet.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Effets sur certains organes cibles** Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**  
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016  
Version 1

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Méthylcyclohexane	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)	2.07 mg/l (Oryzias latipes )	3 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)
Butanone	EC50=1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h 3130 - 3320 mg/L (Pimephales promelas flow-through)	EC50 48 h > 308 mg/L (Daphnia magna )
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane	-	LL50 (96h) =11.4 mg/L Fish (Oncorhynchus mykiss)	EL50 (48h) =3mg/L Daphnia
Acétate d'éthyle	EC50 48 h = 3300 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h 220 - 250 mg/L (Pimephales promelas flow-through) LC50 96 h = 484 mg/L (Oncorhynchus mykiss flow-through) LC50 96 h 352 - 500 mg/L (Oncorhynchus mykiss semi-static)	EC50 48 h = 560 mg/L (Daphnia magna Static)
Colophane	EC50 72 h = 400 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) >10mg/L Fish (Danio rerio)	EC50 48 h >100 mg/L (Daphnia magna )
Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine	EL50 (72h) >100 mg/L Algae (Pseudokirchneriella subcapitata)	LL50 (96h) >10mg/L Fish (Onchohynchus mykiss)	EL50 (48h) >10mg/L Daphnia (Daphnia magna)
n-Hexane	-	LC50 96 h 2.1 - 2.98 mg/L (Pimephales promelas flow-through)	EC50 24 h > 1000 mg/L (Daphnia magna )
Xylènes	-	LC50 96 h 23.53 - 29.97 mg/L (Pimephales promelas static) LC50 96 h 13.5 - 17.3 mg/L (Oncorhynchus mykiss ) LC50 96 h = 19 mg/L (Lepomis macrochirus ) LC50 96 h > 780 mg/L (Cyprinus carpio ) LC50 96 h 30.26 - 40.75 mg/L (Poecilia reticulata static) LC50 96 h = 13.4 mg/L (Pimephales promelas flow-through) LC50 96 h = 780 mg/L (Cyprinus carpio semi-static) LC50 96 h 2.661 - 4.093 mg/L (Oncorhynchus mykiss static) LC50 96 h 13.1 - 16.5 mg/L (Lepomis macrochirus flow-through) LC50 96 h 7.711 - 9.591 mg/L (Lepomis macrochirus static)	EC50 48 h = 3.4 mg/L (water flea )

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

**Coefficient de partage** Aucune information disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**  
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016  
Version 1

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

## **Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits non utilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
<b>Catalogue européen des déchets</b>	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### ADR

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	UN1133
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	ADHÉSIFS, Environmentally Hazardous
<b>14.3 Classe de danger</b>	3
<b>Étiquettes de danger</b>	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN1133, ADHÉSIFS, Environmentally Hazardous, 3, III, (D/E)
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	640E
<b>Code de classification</b>	F1
<b>Code de restriction en tunnel</b>	(D/E)
<b>Quantité limitée (LQ)</b>	5 L
<b>Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)</b>	30

### IMDG

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	UN1133
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	ADHÉSIFS
<b>14.3 Classe de danger</b>	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III, (-17°C c.c.)
<b>14.5 Polluant marin</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	223, 955
<b>Quantité limitée (LQ)</b>	5 L
<b>N° d'urgence</b>	F-E, S-D
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

### RID

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	UN1133
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	ADHÉSIFS, Environmentally Hazardous

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**  
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016  
Version 1

14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, Environmentally Hazardous, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	oui
Code de classification	F1
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Quantité limitée (LQ)	5 L

## OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	oui
14.6 Dispositions spéciales	A3

## IATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	oui
14.6 Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	10 L
Code ERG	3L

## **Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

##### **UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

##### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

##### **UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

#### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016

Version 1

ou

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

ou

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

## Règlementations nationales

### **Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Méthylcyclohexane 108-87-2	RG 84
Butanone 78-93-3	RG 84
Acétate d'éthyle 141-78-6	RG 84
Colophane 8050-09-7	RG 65, RG 66
n-Hexane 110-54-3	RG 59, RG 84
Xylènes 1330-20-7	RG 4bis, RG 84

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

## **Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

### **Principales références de la littérature et sources de données**

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AGOPLAC DI GEL**  
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 13-juil.-2016  
Version 1

---

<b>Préparée par</b>	Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
<b>Date de révision</b>	13-juil.-2016
<b><u>Indication des modifications</u></b>	
<b>Remarque sur la révision</b>	Sans objet.
<b>Conseil en matière de formation</b>	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucune information disponible

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006**

## **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**